

ULTREÏA

Société à Responsabilité Limitée d'expertise comptable
Au capital de 1 000 €
Parc d'Activités Technologiques de La Pardieu - 3 Rue Patrick Depailler
63000 CLERMONT-FERRAND

851 146 258 RCS CLERMONT-FERRAND

(ci-après « la Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 AVRIL 2024

L'an 2024,
Le 17 avril,

Madame Ghyslaine DESCHAUMES
Demeurant 30 Rue Saint-Amable – 63200 RIOM,

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société ULTREÏA,

Associée unique et seul gérante de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- à la refonte de statuts en son entier ;
- aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, compte tenu des dispositions spécifiques à la profession d'expertise-comptable et de commissaire aux comptes en société, devant être intégrées dans les statuts, et afin de se conformer aux textes actuellement en vigueur, décide de procéder à une refonte globale du texte des statuts à compter de ce jour.

L'Associée unique adopte ensuite, article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts modifiés qui régiront la Société à compter de ce jour, dont un exemplaire demeurera déposé au siège social de la Société.

SECONDE DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait par signature électronique à la date indiquée ci-dessous

NOM	SIGNATURE
Madame Ghyslaine DESCHAUMES	